

BUDGET PRIMITIF 2019

Note brève et synthétique

Conseil Municipal du 10 Décembre 2018

« La maturité des projets pour les Orléanais »

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 5 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2019.

L'année 2019 sera ainsi marquée par :

- L'arrivée à **maturité de projets d'envergure** pour les orléanais : centre aqualudique, centre nautique de La source, Musée de la biodiversité (MOBE), Vinaigreries, entre autres
- Le **transfert des équipements déclarés d'intérêt métropolitain** à Orléans Métropole (Musée Historique, Musée des Beaux-Arts, base de loisirs de l'île Charlemagne, Zénith et Patinoire).
- Le **contrat passé avec l'Etat** qui plafonne l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 % impose à Orléans d'adapter sa gestion financière, passant d'un pilotage par l'autofinancement à un pilotage par la dépense brute.

Dans ce cadre, le budget 2019 a été élaboré sur la base d'une **maîtrise des dépenses de fonctionnement** permettant de **préserver l'autofinancement**. **Les taux de fiscalité restent inchangés et le niveau d'investissement est particulièrement soutenu** tout en **maîtrisant la dette**. Tenir ces objectifs est un enjeu majeur pour Orléans dans le contexte des débats nationaux avec réforme de la taxe d'habitation et le contrat passé avec l'Etat

Malgré le transfert d'un certain nombre de dépenses et de compétences à Orléans Métropole, la Mairie demeure la porte d'entrée pour chaque orléanais et va continuer à concentrer ses efforts à la fois sur la proximité pour leur faciliter la vie et sur l'attractivité pour renforcer le positionnement de notre capitale régionale. Ce sont près de 50 M€ qui seront consacrés à des projets d'investissement dont 31 M€ intègrent la dimension développement durable. C'est dire l'effort que la ville entend consentir pour l'éducation, la famille et les politiques de solidarité (6,6 M€), le sport et la jeunesse (20 M€), la politique culturelle et les événements (11 M€), l'embellissement de la ville et à la tranquillité de ses habitants (8,2 M€), le développement du numérique sans oublier la participation citoyenne.

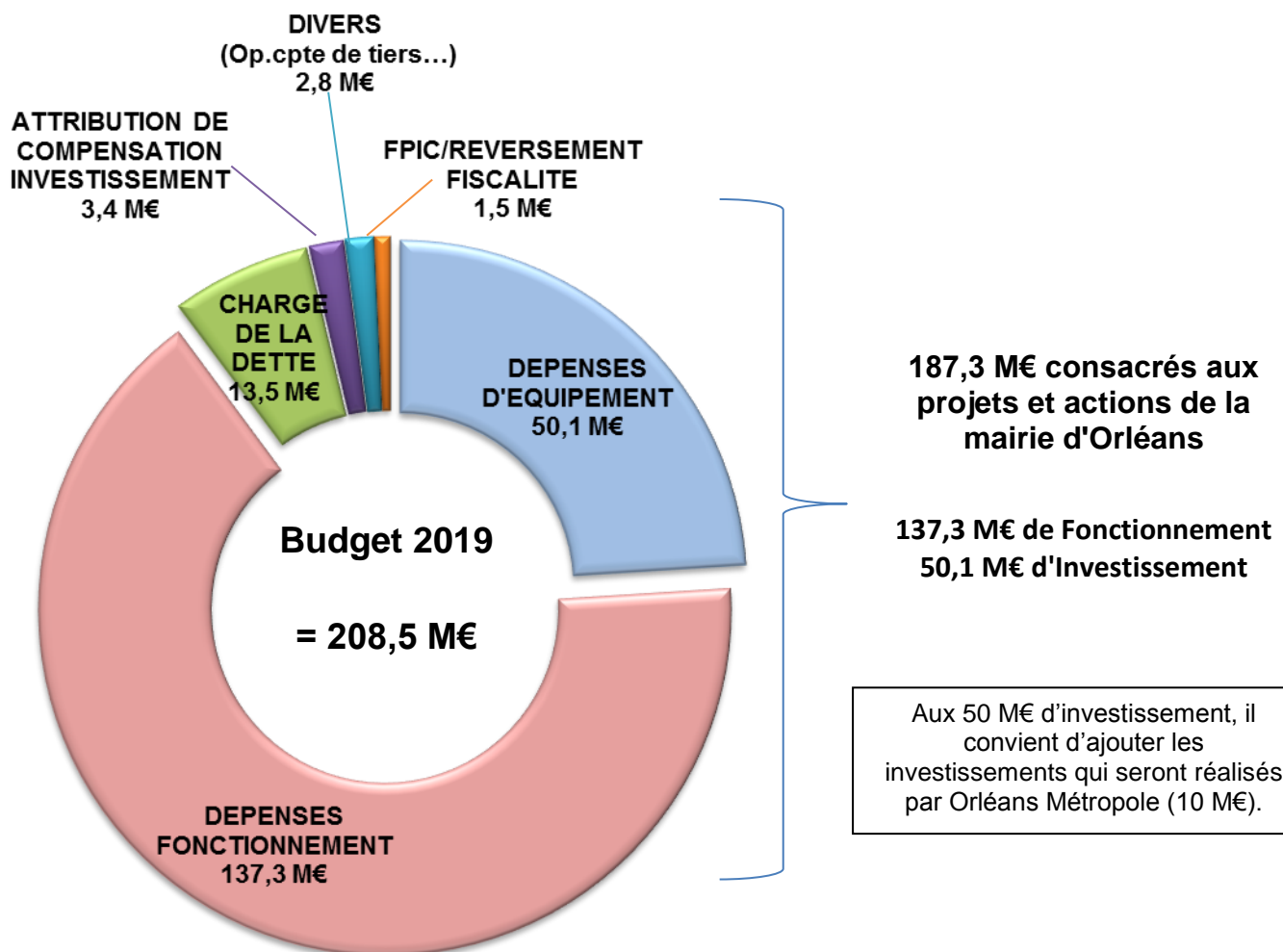
Le budget 2019 traduit la concrétisation de projets importants pour la vie quotidienne des Orléanais. Il est important pour l'équipe municipale de satisfaire au mieux à leurs attentes et de poursuivre, aux côtés d'Orléans Métropole, les engagements en faveur de la dynamique d'attractivité et de rayonnement, dans le respect des principes de développement durable.

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2019 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budgets annexes

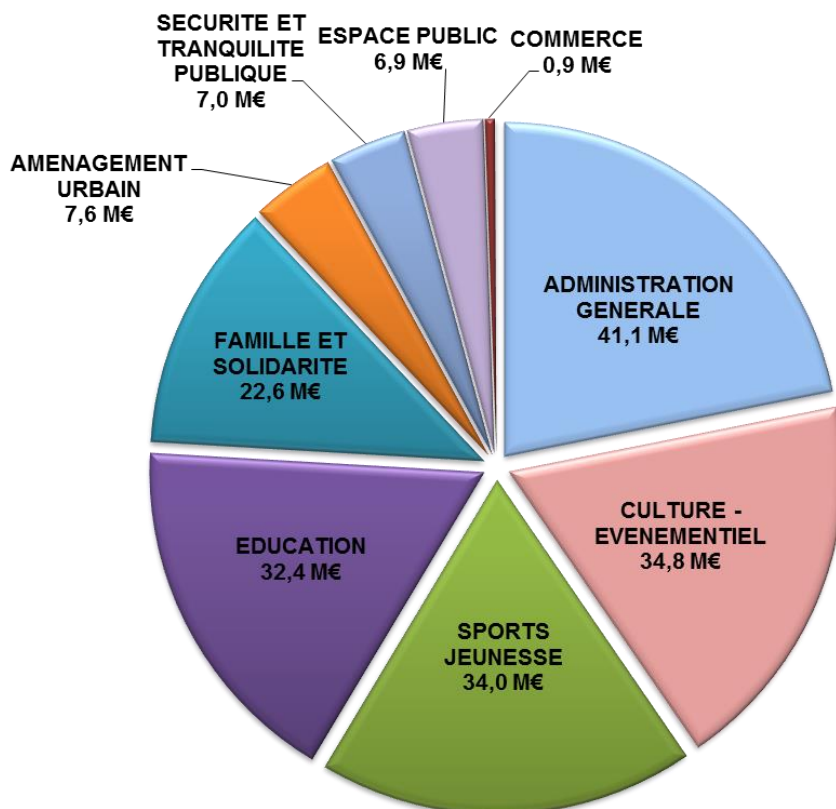
Le budget élaboré pour 2019 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de **208,5 M€** :

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 141,5 M€
- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 166,5 M€
- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 66,9 M€ :
 - dont 50 M€ de dépenses réelles d'équipements
 - dont 10,9 M€ de remboursement du capital de la dette (y compris PPP)
- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 42 M€.

INVESTISSEMENT	BP 2018	BP 2019
RECETTES CUMULEES	68,0 M€	67,8 M€
dont recettes réelles	39,8 M€	42,0 M€
dont recettes d'ordre	28,2 M€	25,7 M€
DEPENSES CUMULEES	68,0 M€	67,8 M€
dont dépenses réelles - équipement	48,2 M€	50,0 M€
dont Attribution de compensation investissements	3,4 M€	3,4 M€
dont autres dépenses réelles	2,9 M€	2,6 M€
dont remb. capital de la dette	13,2 M€	10,9 M€
dont gestion de dette	0,0 M€	0,0 M€
dont dépenses d'ordre	0,3 M€	0,8 M€
FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019
RECETTES CUMULEES	168,0 M€	166,9 M€
dont recettes réelles	167,6 M€	166,5 M€
dont recettes d'ordre	0,3 M€	0,5 M€
DEPENSES CUMULEES	168,0 M€	166,9 M€
dont dépenses réelles	139,7 M€	141,5 M€
dont dépenses d'ordre	28,2 M€	25,4 M€
DEP/ REC REELLES CUMULEES	207,4 M€	208,5 M€
TOTAL 2 SECTIONS	235,9 M€	234,7 M€



Les 187,3 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



Le budget 2019 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 24,9 M€ et de 21,6 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible atteint 10,6 M€ après remboursement de la dette.

BUDGETS PRIMITIFS 2019	Budget Principal	Budget annexe Activités Spécifiques	Cumul
Recettes de gestion (1)	165,9 M€	0,5 M€	166,5 M€
Dépenses de gestion (2)	138,4 M€	0,4 M€	138,8 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	27,5 M€	0,1 M€	27,6 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	2,6 M€		2,6 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€		0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)			0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	24,8 M€	0,1 M€	24,9 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,4 M€		3,4 M€
Epargne brute après Att. Comp (9) = (7) - (8)	21,4 M€	0,1 M€	21,6 M€
Remboursement de capital (10)	10,9 M€		10,9 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	10,5 M€	0,1 M€	10,6 M€

LE BUDGET PRINCIPAL

Dans un contexte du respect de l'engagement pris par la ville d'une évolution de ses dépenses de fonctionnement contenue à + 1,2 %, du transfert de nouvelles compétences à Orléans Métropole (établissements culturels et sportifs, sport de haut niveau...) et de la volonté d'Orléans d'accompagner le projet Métropolitain, l'élaboration du projet de budget 2019 est basée sur la maîtrise du fonctionnement et la préservation des capacités d'action et d'investissement sur le moyen terme.

Les priorités de l'action municipale définies pour le mandat ont pour objectif de :

- **renforcer la proximité** avec les Orléanais afin de poursuivre l'amélioration de leur cadre de vie et de mettre à leur disposition des services répondant à leurs attentes,
- **développer le rayonnement et l'attractivité d'Orléans, au travers notamment d'une offre culturelle et événementielle renforcée**
- continuer à intégrer le **développement durable** dans tous les projets de la Ville,
- **respecter les équilibres financiers**, avec une construction du budget qui s'inscrit dans la stratégie du maintien des équilibres d'ici 2020 avec :
 - une stabilité des taux d'imposition
 - une section de fonctionnement maîtrisée
 - un effort d'investissement soutenu
 - un endettement (y compris PPP) contenu autour de 120 M€ à l'horizon 2020

Dans ce contexte, le budget 2019 de la Ville d'Orléans est élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de satisfaire les demandes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

BUDGET PRINCIPAL	BP 2018	BP 2019
Recettes de gestion courantes (1)	167,1 M€	165,9 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	136,2 M€	138,4 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-((2)	30,9 M€	27,5 M€
Produits exceptionnels et financiers (5)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (4)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (7)	3,0 M€	2,6 M€
Epargne brute (8) = (6) - (7)	27,8 M€	24,8 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,4 M€	3,4 M€
Epargne brute (9) = (7) - (8)	24,4 M€	21,4 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (9)	13,2 M€	10,9 M€
Epargne disponible (10) = (8) - (9)	11,2 M€	10,5 M€
Dépenses d'investissement	51,0 M€	52,6 M€
Dont Dépenses d'équipement (hors AC invt)	47,4 M€	49,9 M€
Recettes d'investissement	39,8 M€	42,0 M€
dont Emprunts et dettes assimilées	22,2 M€	17,8 M€
dont Cessions	3,8 M€	6,3 M€
dont FCTVA	4,5 M€	8,0 M€
dont Subventions d'investissement	3,9 M€	5,7 M€

1. Des recettes de fonctionnement en légère progression

Les recettes de fonctionnement sont présentées en évolution de 1,4 M€ de crédits ouverts 2018 à projet de budget 2019.

A périmètre constant, les recettes de la mairie d'Orléans sont attendues en légère progression (+0,6 M€) en lien avec la hausse attendue des recettes fiscales (1,3 M€), atténuée par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (-0,7 M€) et des compensations fiscales (-0,1 M€).

	Budget Primitif 2018	Crédits ouverts 2018	Budget primitif 2019	Evol 19/CO18
Impôts ménages	81,7 M€	82,4 M€	83,7 M€	1,3 M€
Attributions de compensations reçues	18,0 M€	18,5 M€	18,5 M€	0,0 M€
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	25,2 M€	25,3 M€	24,6 M€	-0,7 M€
Compensations (ménages, économiques)	2,8 M€	3,0 M€	2,9 M€	-0,1 M€
Autres recettes	34,3 M€	33,6 M€	33,8 M€	0,2 M€
Recettes de fonctionnement à périmètre constant	163,8 M€	164,5 M€	165,2 M€	0,6 M€
personnel ESAD	0,6 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
Dette transférée Orléans métropole espace publics	2,7 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
Coopération internationale Orléans - Parakou	0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,2 M€
Festival de Loire	0,0 M€	0,0 M€	0,5 M€	0,5 M€
Recettes réelles de fonctionnement	167,1 M€	164,5 M€	165,9 M€	1,4 M€

2. Des dépenses de fonctionnement stables à périmètre constant et dans le respect de l'objectif de contractualisation avec l'Etat

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant et du respect du contrat passé avec l'Etat (+1,2 % / an maximum d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement) passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Pour 2019, les dépenses réelles de fonctionnement respectent l'objectif de contractualisation. Elles progressent globalement de 0,9 M€ de crédits ouverts 2018 à projet de budget 2019. A périmètre constant 2018, les dépenses de fonctionnement d'Orléans sont attendues en stabilité par rapport aux crédits ouverts sur l'exercice 2018.

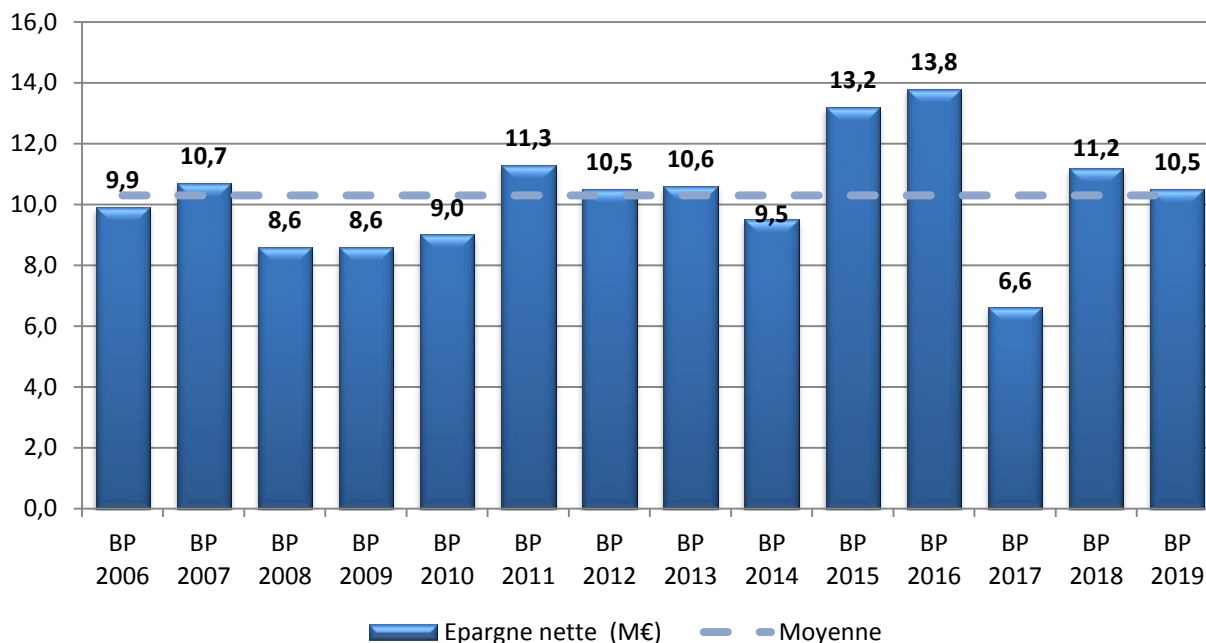
	Budget Primitif 2018	Crédits ouverts 2018	Budget primitif 2019	Evol 19/CO18
Charges de gestion	52,7 M€	54,2 M€	54,7 M€	0,5 M€
Charge de personnel (hors services communs - transferts de compétences)	79,6 M€	79,6 M€	79,3 M€	-0,3 M€
Frais financiers	2,6 M€	2,6 M€	2,6 M€	0,0 M€
FPIC	1,2 M€	1,4 M€	1,2 M€	-0,2 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	136,5 M€	138,3 M€	138,2 M€	-0,1 M€
Services communs	1,0 M€	0,4 M€	0,0 M€	-0,4 M€
personnel ESAD	0,6 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
personnel prévention spécialisée	0,3 M€	0,3 M€	0,0 M€	-0,3 M€
Dette transférée Orléans métropole espace publics	0,4 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
Reversement résultat BA Parc Floral à Orléans métropole	0,0 M€	0,8 M€	0,0 M€	-0,8 M€
Coopération internationale Orléans - Parakou	0,0 M€	0,0 M€	0,3 M€	0,3 M€
Festival de Loire	0,5 M€	0,5 M€	1,8 M€	1,3 M€
Dépenses non ventilées - Provision aléas	0,0 M€	0,0 M€	0,8 M€	0,8 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	139,3 M€	140,3 M€	141,1 M€	0,9 M€

Après retraitement (réintégration des dépenses transférées et neutralisation des effets périmètre), les dépenses contractualisées proposées au BP 2019 s'établissent à 145 M€ pour un maximum autorisé de 145,2 M€.

3- Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'investissement

BUDGET PRINCIPAL	BP 2018	BP 2019
Recettes de gestion courantes (1)	167,1 M€	165,9 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	136,2 M€	138,4 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	30,9 M€	27,5 M€
Produits exceptionnels et financiers (5)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (4)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (7)	3,0 M€	2,6 M€
Epargne brute (8) = (6) - (7)	27,8 M€	24,8 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,4 M€	3,4 M€
Epargne brute (9) = (7) - (8)	24,4 M€	21,4 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (9)	13,2 M€	10,9 M€
Epargne disponible (10) = (8) - (9)	11,2 M€	10,5 M€

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 24,8 M€ et à 21,4 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible s'élève à 10,5 M€.



4- Le remboursement de la dette : un endettement stable et une charge de la dette maîtrisée

L'encours de dette estimé fin 2018 :

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2018 à 16,2 M€.

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2018 autour de 80 M€, net des emprunts transférés à Orléans Métropole pour 20 M€.

Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 95 M€ fin 2018 correspondant à une évolution du besoin de financement de 8 M€, conforme aux engagements pris dans le cadre du contrat passé avec l'Etat.

Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2019 :

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2019 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2019, les crédits inscrits (13,5 M€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire et non bancaire (PPP Chardon) correspondent au coût estimé de la dette globale souscrite à fin 2018.

5- Les dépenses d'investissement

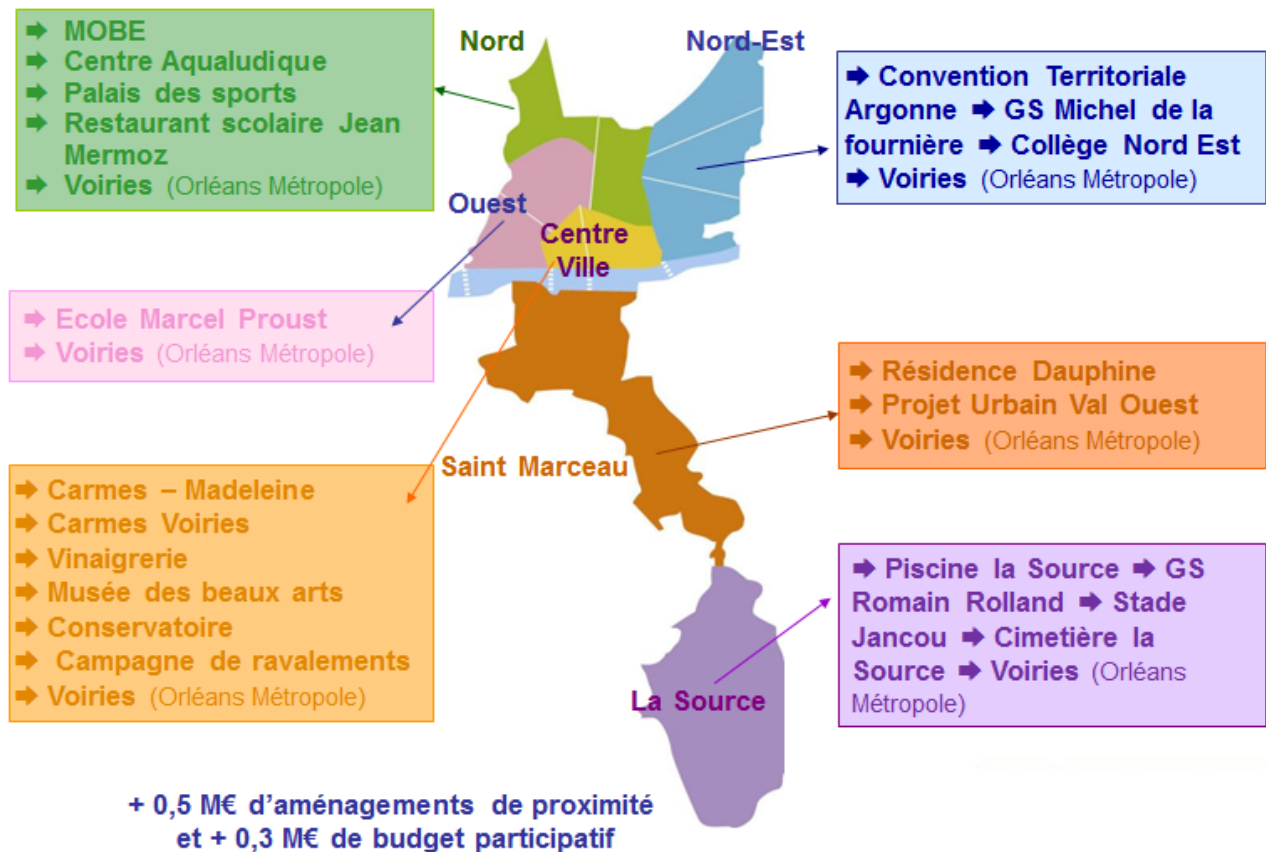
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2018	BUDGET primitif 2019
Dépenses d'équipement	46,8 M€	49,9 M€
attribution de compensation d'investissement	3,4 M€	3,4 M€
Capital de la dette (bancaire / non bancaire)	13,2 M€	10,9 M€
Autres dépenses (op cpte tiers...)	4,2 M€	2,6 M€
Total des dépenses réelles d'investissement	67,5 M€	66,9 M€
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,3 M€	0,8 M€
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	67,9 M€	67,6 M€

En 2019, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 49,9 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,7 M€ au titre du loyer de financement du PPP Chardon et environ 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée soit un effort d'investissement global pour les Orléanais de 61 M€.

La politique d'investissement reste volontariste dans la durée grâce au maintien de l'autofinancement et des ressources propres affectées à l'investissement (F.C.T.V.A., subventions, cessions d'actifs).

Sur la base de la CLECT 2017, l'attribution de compensation d'investissement s'établit à 3,375 M€.

Budget 2019 : les principaux investissements par quartier



6- Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2018	BUDGET primitif 2019
Subventions d'investissement	3,9 M€	5,7 M€
Emprunts	22,2 M€	17,8 M€
FCTVA	4,5 M€	8,0 M€
Produits des cessions (y/c paiement échelonné FAMAR)	5,6 M€	8,0 M€
Autres recettes (op cpte tiers...)	3,5 M€	2,5 M€
Total des recettes réelles d'investissement	39,8 M€	42,0 M€
Total des recettes d'ordre d'investissement	28,1 M€	25,6 M€
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	67,9 M€	67,6 M€

En 2019, la mairie percevra au titre du financement de ses investissements : des subventions versées par des partenaires, des remboursements de TVA, le produit de cessions foncières et immobilières...

L'emprunt d'équilibre 2018 inscrit au budget s'établirait à 18 M€. Sur cette base, la dette s'établirait à 95 M€ en 2018, ce qui correspond à un niveau d'endettement très inférieur à la moyenne des villes comparables.

Fin 2019, compte tenu des remboursements de capital (11 M€) et des emprunts nouveaux à souscrire (18 M€), la dette devrait s'établir autour de 102 M€ correspondant à un besoin de financement de l'ordre de 7 M€ qui respecte l'objectif contractualisé.

LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,639 M€, regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

La participation de la Ville au budget annexe s'élève à 0,151 M€ (équilibre du magazine municipal).